

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : ... EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

~~Ministère de l'Éducation~~
Préfecture de région X
La chargée de mission
insertion sociale et professionnelle

A X, le 18 décembre 2020

Note à l'attention de
Madame la préfète de région

Objet : SPIE - Bilan de la concertation et présentation de l'AMI dans la perspective d'une réunion avec les acteurs

Annexes : 1 - Fiche de synthèse décrivant l'offre de service numérique de l'Etat en la matière
2 - Projet de communiqué de presse à diffuser à l'issue de la réunion

Alors que "la lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national" (article L. 115-1 CASF), deux millions de personnes sont éloignés d'une activité professionnelle en 2019.

Afin de lutter contre ce phénomène, le Président de la République a présenté en 2018 une Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dotée du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) est le principal dispositif. Si

les politiques d'insertion relèvent de la compétence des départements (article L. 115-2 CASF), l'Etat a vocation à créer des synergies en région en associant les collectivités territoriales, les professionnels de l'emploi et de l'insertion ainsi que les associations. Le SPIE n'est pas la création d'une nouvelle structure mais une méthode de coordination des acteurs sur le terrain, à l'image des CITEs éducatives. La volonté d'instaurer un guichet unique et la logique de parcours devront être la priorité. La concertation nationale relative au SPIE s'est déroulée de septembre 2019 à juillet 2020 tandis qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) vient d'être lancé et sera mis en œuvre à partir de février 2021. Conformément à la lettre de la ministre déléguée du 15 décembre 2020, vous souhaitez organiser une réunion de présentation de l'AMI à destination des acteurs de la région. Dans cette perspective, la présente note vise à :

- Décrire le bilan de la concertation et l'AMI dans la perspective de la réunion d'information ;
- Proposer des solutions innovantes ~~concernant le SPIE~~ ^{concernant le} futur SPIE et ~~favoriser~~ ^{favoriser} une meilleure synergie entre les acteurs grâce au numérique.

Deux annexes complètent cette note.

I. La concertation relative au SPIE est suivie d'un AMI qui a vocation à faire naître des initiatives de coordination des acteurs en région

A. Bilan de la concertation nationale

Le SPIE a pour ambition d'être un service universel, déployé sur l'ensemble du territoire national. La concertation, qui a été

conduite par un comité de pilotage national et des échanges en région
à ~~mené~~ mené à la formulation de recommandations :

- ① Simplifier les démarches pour les personnes éloignées de l'emploi et les allocataires du RSA et renforcer le devoir de réaliser ses démarches
- ② Mieux coordonner les acteurs : professionnels des départements, des communes, de intercommunalités, des régions, des CAF, du Pôle emploi, de Csp emploi, des missions locales, des associations, des structures d'intervention par l'activité économique (SIAE), des entreprises.
- ③ Lever les autres freins à la reprise d'une activité professionnelle : santé, logement, mobilité, garde d'enfants, illettrisme et illettrisme, situation financière, accès aux droits, requalification et remobilisation.
- ④ Construire une logique de parcours : entrée, diagnostic socio-professionnel de qualité, carnet de bord, offre d'accompagnement pendant et après la prise en charge.
 - Importance d'avoir un interlocuteur dédié
 - Parcours élaboré en collaboration avec la personne

En parallèle de la concertation, un appel à projets a été lancé en octobre 2019 et a conduit à des expérimentations sur 14 territoires.

B. Synthèse de l'AMI dans la perspective de la réunion avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

Deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) seront lancés par l'Etat afin de soutenir 65 territoires dans le déploiement du SPIE. Le premier, dont fait mention la lettre du 15 décembre dernier, débute fin 2020 ~~pour~~ afin de sélectionner 30 territoires en mars 2021. Ce premier AMI s'accompagne d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 15 M€.

L'AMI permettra aux conseils départementaux volontaires de renforcer la co-construction en mettant en place des consortiums. 3. / 12

avec les secteurs de l'insertion sociale et professionnelle et Pôle emploi.

A noter :

- Le département n'est pas forcément le porteur du projet mais il doit participer au consortium.
- Les territoires retenus au titre du précédent appel à projets ne doivent pas candidater (faire le point au sein de notre région). Ils seront invités ultérieurement à approfondir leur démarche.

1. Le financement

L'Etat peut allouer jusqu'à 500000€ par territoire d'admixité.

Dépenses éligibles : rémunération de l'équipe et animation, prestations pour la co-conception, formations conjointes, prestations de conduite du changement.

NB. Dépenses en systèmes d'information non éligibles.

Modalités de versement : convention financière, 60% en 2021 et 40% en 2022

2. Les critères de recevabilité des projets

- S'inscrire dans des principes du SPIE, le seul commun issu de la concertation et la logique de parcours (co)
- Etre porté par un conseil départemental ou avoir son accord
- Etre soutenu par le CD et Pôle emploi et représenter un consortium d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle plus large.
- Concerner un nombre significatif de personnes accompagnées, une part importante du territoire départemental dont les QPV et/ou ZRR
- Comporter des objectifs quantitatifs et qualitatifs et un plan de financement avec un taux d'auto-financement de 20% minimum.

3. Les critères et modalités de sélection

- Critères :
- consortium large comportant des associations qui existent par l'insertion sociale et professionnelle
 - Concerner d'autres publics que les allocataires du RSA : jeunes, personnes en situation de handicap
 - coordination, co-conception, formations conjointes.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Calendrier :

- 16/12/2020 : publication de l'AMI
- 28/02/2021 : date limite de dépôt (obligatoirement en ligne s'adresser www.demarches-simplifiees.fr)
- Mars 2021 : instruction des dossiers
- fin mars 2021 : sélection par les DIPLP, la DGEFP et la DGES (prendre en compte les avis émis par les services déconcentrés)

Lors de la réunion, inciter les acteurs à candidater pour renforcer l'insertion sociale et professionnelle dans notre région et insister sur le fait que les services de la préfecture de région sont là pour les accompagner tout au long de leur candidature. La FAQ sur le site du ministère de l'intérieur peut aussi être une ressource utile.

*

II. Propositions innovantes par les mairies en place du futur SPIE, à gouvernance inchargée et dans le but de renforcer les synergies entre acteurs.

A. Organisation de la prochaine réunion et cadre de discussion préfigurateur du SPIE

La convocation des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle devant intervenir "sans délai" (lettre du 15/12), une réunion pourrait être proposée le 23 décembre prochain (à défaut début janvier).

- Carières d'imitation : communes, départements, régions, intercommunalités, métropoles (la personne en charge de

d'insertion à charge fais), les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (SIAE, associations, Pôle emploi, Cap emploi, missions locales, CAF, etc.) présents dans notre annuaire (le cas échéant demander au CD les coordonnées d'autres organismes à inviter). Réserver salle de réunion en fonction du nombre de présents (ou visioconférence).

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation de l'AMI (powerpoint). Associer le commissaire à la lutte contre la pauvreté à la préparation de la réunion.
- Temps de questions - réponses
- Entités d'accord par s'engager dans une démarche conjointe
- Ebauche de groupes de travail commun. Associer DRJSCS et DIRECCTE.
- Programmer nouvelle réunion début janvier (ou fin janvier en fonction)

2021
Mi-fin février : la préfète de région devra donner un avis sur les projets candidats à l'AMI, lequel sera associé à celui des DRJSCS et DIRECCTE par le commissaire à la pauvreté avant d'être envoyé à la ministre.

B. Une meilleure synergie des acteurs est possible grâce notamment à des solutions numériques

L'échange de bonnes pratiques, notamment entre les territoires en expérimentation et ceux qui ne le sont pas doit être encouragé. Certains dispositifs ont été mis en place avec succès ailleurs et pourraient inspirer notre futur SPIE :

- un dialogue co-construit entre CD et Pôle emploi (Yonne, Nord, Bretagne)
- la mise en réseau des lieux d'information, d'accueil et d'orientation autour d'un label SPIE
- la pré-orientation automatisée sur la base d'un algorithme (Hauts-de-Seine).

Le numérique offre des solutions innovantes qu'il faut saisir :

- A court terme, recenser sur le site de la préfecture les acteurs du clinicien social et professionnel
- A long terme, engager un dialogue avec l'incubateur de services ^{numériques} national bet.gouv.fr en partant des besoins du terrain. Il paraît s'agir :

- de créer un service numérique qui ~~soit~~ ^{recense} les solutions d'accompagnement social et professionnel sur le territoire
- d'expérimenter un dessin unique d'intervention A

à destination

des personnes
accompagnées et
des professionnels

Annexe 1 - Fiche de synthèse décrivant l'offre de service numérique de l'Etat en la matière

USAGERS

- Une plateforme qui permet un accès à de multiples services :
Franco Connect :

- Ameli
- Impots.gouv.fr
- CAF (AF, APL, RSA)
- Pôle emploi.

Objectif de 100% de services publics dématérialisés en 2022

- Les Maisons France Services (circulaire du 1^{er} juillet 2019) : aide pour faire les démarches dans un guichet unique. Lutte contre l'illectronisme.
- Les sites Internet de chaque organisme et de site service-public qui décrit les démarches. Lutte contre le non-recours aux droits.
- Les sites Place de l'emploi public et PAIS (stages).

PROFESSIONNELS

- Le site du bilan de la concertation www.travail-emploi.gouv.fr/rapport-concertation-spie
- Le site par candidat.e.s à l'AMI : www.demarches-simplifiees.fr
- Le site du ministère de l'intérieur (FAQ AMI) et des sites et réseaux sociaux des préfets.
- L'exemple de la plateforme pauvre comme plateforme interactive ou celle relative aux bidonvilles qui permet de mettre en relation les différents acteurs sociaux et professionnels.

⇒ Il s'agit d'innover en la matière et solliciter l'incubateur beta.gouv.fr pour mettre en place un service numérique du SPIE de notre territoire pour pallier l'éparpillement de l'information.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 2 - Projet de communiqué de presse à diffuser à l'issue de la réunion

Préfecture de X

Adresse

N° de téléphone

A X, le xx/xx/xxxx

Communiqué de presse

Après réception de la lettre du 15 décembre 2020 de la ministre déléguée auprès du ministre du travail, chargée de l'intérieur, la préfecture de région a organisé une réunion de présentation de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre de la mise en place du service public de l'intérieur et de l'emploi (SPIE).

La préfecture invite les partenaires de notre territoire à se saisir pleinement de cette opportunité de construire des synergies nouvelles entre les acteurs de l'intérieur et de l'emploi et se tient à la disposition de ceux-ci pour les accompagner dans leur candidature.

La mise en place de groupes de travail dédiés a été décidée afin de définir ensemble les modalités de mise en œuvre concrète du SPIE dans notre région.

A faire valider par le service régional de la communication interministérielle (SRCS)

9.1.22



Lined writing area with horizontal lines.

